



Renseignement rupture conventionnelle

Par **kooky37**, le **29/03/2016** à **18:52**

bonjour, je suis chef d'équipe depuis le mois de juin 2006 je reviens de maladie et mon patron me propose une rupture conventionnelle je perçois de salaire brut 2243 euros par mois qu'elle est mon droit actuel car il me propose 4400 euros net pour mon départ merci

Par **P.M.**, le **29/03/2016** à **19:39**

L'indemnité légalement prévue est au minimum de 1/5^e de mois de salaire par année de présence ou celle prévue à la Convention Collective applicable en cas de licenciement...

Par **kooky37**, le **29/03/2016** à **20:05**

oui mais on a aussi possibilité de négocier comme même c'est à la demande de mon patron

Par **P.M.**, le **29/03/2016** à **21:01**

Vous demandiez ce à quoi vous avez droit...

Le principe même d'une négociation c'est qu'elle dépend de ce que peut accepter l'autre partie et donc qu'il n'y ait pas de règle...

En tout cas d'après ce qu'il vous propose, l'employeur n'a pas l'air très ouvert...